

Définir une année de référence



Une trajectoire cohérente et significative au fil du temps requiert une première base de données représentative des performances de l'organisation avec laquelle se comparer d'année en année. Ce premier exercice est l'année de référence. Pour un suivi cohérent, les émissions de l'année de référence devront peut-être être recalculées en cas de changement structurel de l'organisation (acquisitions, cessions ou fusions).

Pour tout recalcul de l'année de référence, la base et le contexte doivent être explicités.

Les organisations doivent choisir comme année de référence le premier moment pertinent pour lequel elles disposent de données fiables. Idéalement, cela correspond à un exercice comptable.

Tout changement d'année de référence doit être justifié.
